

**Service public fédéral**

Justice



Ce document a été conçu par la Commission des Jeux de Hasard sur base de l'article 54 § 3.1 de la loi du 7 mai 1999.

**COMMISSION  
DES JEUX DE HASARD**

**Demande d'interdiction d'accès aux salles de jeux.**

Par le biais de ce formulaire vous pouvez vous demander une interdiction d'accès aux salles de jeu d'établissements de classe I et II.

Ceci peut vous aider dans votre lutte contre l'assuétude.

Remplissez ce formulaire scrupuleusement. Veuillez joindre une copie recto verso de votre carte d'identité et envoyez les à la Commission des Jeux de Hasard.

Nom : .....  
Prénoms : .....  
Rue : ..... Numéro : ..... Boîte : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....  
Date de Naissance : ..... Lieu de Naissance : .....  
Nationalité : .....  
Numéro du registre national : .....

**Déclaration :**

Je soussigné, .....  
demande l'interdiction d'accès aux salles de jeux automatiques et aux casinos.

Signature,

Date,

Vos données seront reprises dans une banque de données au Ministère de la Justice afin de vous interdire l'accès aux salles de jeux de hasard de classe I et II.

Selon la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous avez droit à la consultation, correction et radiation de ces données. Votre données personnelles peuvent être transmises aux tiers.

Service Public Fédéral Justice  
Commission des Jeux de Hasard  
Cantersteen, 47  
1000 Bruxelles